

Commission Permanente L'essentiel

22 septembre 2017

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Avenant 2016 de la contractualisation 2012-2015 à destination de 3 communes : 122 600 euros

Depuis 2011, l'Assemblée départementale a adopté les modalités d'intervention financière à destination des communes vauclusiennes.

- FLASSAN : 40 100 euros
- LA BASTIDONNE : 54 500 euros
- SAVOILLANS : 28 000 euros



Contrats départementaux de solidarité territoriale 2017-2019 à destination de 8 communes : 621 691,69 euros

Par délibération en mars 2017, le Département a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des communes de moins de 5 000 habitants.

Les communes ci-après ont sollicité le Département pour la passation de leur Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019.

- BEAUMES-DE-VENISE : 71 300,00 euros
- BLAUVAC : 66 240,00 euros
- CAIRANNE : 149 425,79 euros
- CHEVAL-BLANC : 23 280,00 euros
- GRAMBOIS : 65 500,00 euros
- MONDRAGON : 79 100,00 euros
- MURS : 48 585,90 euros
- PUYMERAS : 118 260,00 euros

Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) 2017

Depuis 2010, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), au profit des « structures défavorisées » est alimenté par une dotation d'Etat. La loi de finances pour 2017 prévoit une diminution de 8,02 % de ce fonds.

Son montant, tel que notifié par les services préfectoraux le 9 mai 2017 s'établit à 437 236 euros.

La répartition du fonds s'effectue en une fois entre les communes et les groupements de communes qui sont défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges à partir de critères objectifs que le Département définit à cet effet.

Le Conseil départemental choisit de retenir le potentiel fiscal comme critère d'éligibilité.

Seront éligibles les communes et EPCI dont le potentiel fiscal rapporté au potentiel fiscal moyen sera inférieur à 90 %.

Répartition :

- 70 % pour les communes, soit un montant de 306 065 euros
- 30 % pour les EPCI, soit un montant de 131 171 euros.

[La liste des EPCI bénéficiant du FDPTP](#)

[La liste des communes bénéficiant du FDPTP](#)

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : Jean Marie Roussin

Programme européen leader 2014-2020 GAL Ventoux soutien départemental à des actions de développement rural - décision attributive 2017-1

La mesure 19 « LEADER » (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) du Programme de Développement Rural (PDR), vise à soutenir l'action d'acteurs locaux s'inscrivant dans une stratégie locale de développement intégré et s'appuyant sur un partenariat local.

En Vaucluse, le Groupe d'Action Local (GAL) « Ventoux », porté par le Syndicat Mixte du Mont Ventoux (SMAEMV) figure parmi les trois GAL sélectionnés. Il comprend 59 communes, dont 57 en Vaucluse (soit 120 612 habitants vauclusiens).

Dans ce cadre, le Département apporte son soutien à hauteur de **2 241,62 euros** au projet de «Verger Conservatoire d'Aubune» porté par l'association «Académie de Beaumes de Venise».

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

2ème répartition 2017 des crédits de subvention - secteur agricole dans le cadre de la convention région/département fixant les conditions d'intervention complémentaires : 254 950 euros

Dans le cadre de ses actions en faveur du «Développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement» et afin d'impulser une mutation des exploitations vauclusiennes vers une agriculture plus durable, le Département accompagne les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques environnementales auprès des agriculteurs ainsi que les projets de recherche et d'innovation en faveur de l'en-

vironnement appliqués aux productions et spécificités locales.

De plus, le Département accompagne les installations agro-écologiques.

[Consulter la liste des bénéficiaires de crédits de subvention «Développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement»](#)

Répartition des crédits de subvention-secteur agricole 2ème tranche 2017 : 145 702 euros

Ces actions s'inscrivent dans l'axe 1 « l'agritourisme et la valorisation du territoire et des produits » des orientations départementales ; le Département encourage le développement de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs, etc...) afin de valoriser son patrimoine auprès des touristes.

Il accompagne également l'organisation de fêtes et de foires ayant pour thème l'agriculture vauclusienne et les produits du terroir pour encourager les filières locales et faire connaître l'excellence des productions du territoire au grand public.



De plus une subvention de fonctionnement est accordée à deux syndicats agricoles représentatifs.

Enfin, soutient financièrement la SPA de Vaucluse pour des actions d'aide aux animaux des personnes démunies.

[Consulter la liste des bénéficiaires de crédits de subvention - Secteur agricole](#)

Dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville – Volet « Des jardins familiaux en Vaucluse »

Depuis 2013, le Département a approuvé la création du dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville.

Celui-ci s'articule autour de deux volets complémentaires :

- le soutien des aménagements paysagers au travers du volet « 20 000 arbres en Vaucluse »
- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet des « jardins familiaux en Vaucluse ».

C'est dans ce cadre que le Département soutient :

- La commune de Goult à hauteur de **6 500 euros** pour son projet de plantations pour l'aménagement paysager du parking de Lumières, du parc du Grand Verger et du giratoire des RD 900 et RD 145,
- La commune de Vitrolles, à hauteur de **2 200 euros** pour son projet de plantations pour l'aménagement paysager d'un parking à l'entrée du village au lieu-dit Castellans sur la commune de Vitrolles en Luberon,
- La commune de Viens, à hauteur de **16 928,00 euros** pour son projet de création de jardins partagés sur des terrains situés à proximité de l'église Saint-Hilaire.

Parc naturel régional du Luberon - Programme d'actions 2017

Pour l'année 2017, compte tenu du manque de visibilité sur la programmation (due à la baisse de la dotation régionale et la réorganisation interne au PNRL), le programme d'actions est réduit.

Le Département est sollicité de manière effective sur 4 actions, pour lesquelles il émet un avis de principe favorable à hauteur de 16 700 euros. A cela, une liste de 3 actions est intégrée, sur lesquelles le Département pourrait intervenir (en fonction des crédits mobilisables), bien que n'ayant pas été associé au plan de financement d'origine. Le montant des subventions éventuellement alloué à ces actions sera évalué en cours d'instruction, à l'appréciation du service instructeur, et après validation du comité technique.

Une enveloppe indicative de 7 500 euros pourrait être attribuée à cet ensemble d'actions. Le montant maximal qui pourrait être versé au titre de l'exercice 2017 serait

donc de 24 200 euros.

A noter que sont potentiellement intégrés à cette enveloppe maximale, les financements que pourrait apporter le Département aux actions portées par le Parc, et s'inscrivant dans les démarches territoriales qu'il anime (Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte – TEPCV, Espace Valléen, Contrat Régional d'Equilibre Territorial – CRET).

Intégration du site des « MARES DE LA PAVOUYÈRE » à Mormoiron au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et subvention à l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du sud-ouest Mont-Ventoux pour le plan de gestion du site

La Loi de 1985 a donné aux Départements la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).



Ce site naturel couvre une surface de 6ha 33a. Il est constitué d'un ensemble de mares, dont l'origine est liée à l'activité d'extraction d'ocre ou d'argile. Il présente de forts enjeux pour la reproduction des amphibiens, en particulier pour le Pélobate cultripède, espèce protégée au titre du Code de l'Environnement et de la Directive Habitats Faune Flore.

L'inventaire des zones humides du Vaucluse a reconnu ce site comme zone humide de grand intérêt.

Pour assurer la conservation de ce patrimoine naturel et culturel et permettre la valorisation du site par l'ouverture au public, le Département a décidé de l'intégrer au sein du réseau des « Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse ».

**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET
TRANSPORTS** Rapporteur : Dominique Santoni**HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE**

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Enveloppe commission « Vie éducative » année 2017- 2ème répartition

En soutien des établissements œuvrant avec les collégiens, le Département de Vaucluse attribue des aides financières, à des collèges qui mettent en place des actions éducatives, favorisant notamment la diversification des pratiques pédagogiques.

- Collège Marcel Pagnol à Pertuis pour le fonctionnement d'une classe orchestre : **3 000 euros**
- Collège Joseph Roumanille à Avignon pour le fonctionnement d'une classe pompiers : **1 900 euros**

Répartition des aides 2017 sur les secteurs du sport, de l'éducation populaire (3ème) et des accueils de loisirs sans hébergement associatifs (2ème) : 248 309,90 euros

Conformément à sa compétence partagée en matière de sport et d'éducation populaire définie dans la loi NOTRe, le Département, dans le cadre de ses interventions encourage le développement et la structuration de l'offre sportive, les actions pédagogiques et citoyennes sur son territoire ainsi que l'accès pour tous aux accueils de loisirs sans hébergement.



Pour cela, le Département entend soutenir les sportifs vauclusiens et les associations qui réalisent des projets relevant de ces compétences...

[Consulter le tableau de répartition des aides en faveur du sport, de l'éducation populaire et des accueils de loisirs sans hébergement associatifs](#)

Participation du Département aux opérations de propriétaires bailleurs privés ou propriétaires occupants modestes dans le cadre des programmes financés par l'ANAH et l'Etat – 5ème répartition : 32 892 euros

En 2013, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé, dans le cadre des OPAH portées par les communes ou les EPCI.

Puis 2015, le Département de Vaucluse a statué sur le renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage départementale, visant à soutenir la production de logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux dans le parc privé ainsi que l'amélioration des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes.

En parallèle en 2013, le Département de Vaucluse a également approuvé l'avenant n° 1 au Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique dans le Département de Vaucluse sur la période 2014-2017.

Dans ce cadre, le Département de Vaucluse a décidé d'apporter une aide complémentaire pour les ménages propriétaires occupants éligibles à l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) au titre du programme «Habiter Mieux».

Participation financière du Département :

- **7 108 euros** aux propriétaires bailleurs engagés à louer des logements à loyer social dans le cadre des OPAH de la ville d'Avignon et de la ville de Carpentras,
- **19 544 euros** aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants modestes dans le cadre du PIG départemental et comprenant les avances de la subvention régionale de 8 474 euros,
- **6 240 euros** aux propriétaires Occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 5ème répartition 2017 : 55 050 euros

À partir de son Agenda 21, le Département a créé son dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un de ses principaux objectifs est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.



Concrètement, il permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont **48 foyers** vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

Subventions aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale : 254 800 euros

Les Structures d'Animation de la Vie Sociale de Vaucluse, à savoir 18 Centres Sociaux et 3 Espaces de Vie Sociale, sont des partenaires privilégiés de la politique départementale de cohésion sociale.

Ces structures de proximité qui portent un projet global

d'animation de quartier et qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF constituent un réseau départemental complémentaire de celui des Centres Médico-Sociaux grâce auquel le Département de Vaucluse exerce son rôle de chef de file de l'action sociale.

Aux côtés de la CAF, un partenariat a été développé avec les communes et les EPCI pour soutenir et renforcer l'action de ces Structures d'Animation de la Vie Sociale et pour les accompagner dans les initiatives développées en déclinaison de leur projet social.

Ce partenariat s'appuie sur la déclinaison des priorités départementales via les thèmes suivants :

- Médiation administrative et sociale,
- Famille - Parentalité,
- Réussite éducative – Jeunesse,
- Prévention de la santé
- Apprentissage linguistique,
- Médiation culturelle et citoyenneté,
- Cadre de vie - Participation des habitants,

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental soutient les Centres Sociaux et aux Espaces de Vie Sociale pour leurs actions dans les domaines du développement social local territorial et du renforcement des solidarités de proximité sur le territoire du département de Vaucluse.

[Consulter la liste des centres sociaux et aux espaces de vie sociale bénéficiaires du dispositif](#)

CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE Rapporteur : Elisabeth Amoros

Subventions 2017 aux projets manifestations littéraires - 2ème tranche : 3 500 euros

Dans le cadre de la délibération n° 2011-63 du 20 janvier 2011 relative au Schéma Départemental de Développement Culturel, le Département soutient les organismes et les associations œuvrant dans le domaine « Livre et Lecture ».

[Consulter la liste des associations bénéficiaires d'un soutien à leurs projets dans le domaine « livre et lecture ».](#)

Subventions au développement des pratiques musicales - année 2017 : 249 099 euros

Dans le cadre de la réactualisation du Schéma départemental de Développement de l'Enseignement artistique, le Département contribue financièrement au développement des pratiques musicales en Vaucluse à :

- 5 conservatoires de musique agréés par l'Etat,
- 1 école à rayonnement intercommunal,
- 7 écoles dont la gestion est confiée à des communes ou intercommunalités.
- 23 écoles de musique associatives



[Consulter la liste des organismes contribuant au développement des pratiques musicales](#)

Aide à l'informatisation des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants : 3 799 euros

Dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'informatisation des bibliothèques relevant du réseau du Service Livre et Lecture, la commune de Malemort du Comtat va en bénéficier du soutien du Conseil départemental.

Equipeement culturel associatif et aménagement des lieux culturels

Dans le cadre de son schéma départemental de Développement culturel, le Département aide :

- 16 associations, au titre de l'équipement culturel associatif, pour un montant de **89 300 euros**,
- 4 associations, au titre de l'aménagement des lieux culturels, pour un montant de **26 800 euros**

BUREAU

Garantie d'emprunt

Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à la SA d'HLM SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT – SDH CONSTRUCTEUR une garantie pour l'emprunt nécessaire à l'acquisition en VEFA de **52 logements situés Route de Beauregard à Courthézon**.

Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à Forme Anonyme et Capital Variable Grand Delta Habitat a une garantie pour l'emprunt nécessaire au projet d'acquisition en VEFA de **8 logements collectifs dénommée « Le Pont de la Sablé » situés Chemin du Pont de la Sablé à l'Isle-sur-la-Sorgue**.

Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à Forme Anonyme et Capital Variable Grand Delta Habitat une garantie pour l'emprunt nécessaire au projet de construction de **14 logements (8 collectifs et 6 individuels) dénommée « Le Clos de Diane », lieudit les Prés, situés chemin du Gué à Sérignan-du-Comtat**.

Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à Forme Anonyme et Capital Variable Grand Delta Habitat une garantie pour l'emprunt nécessaire à l'acquisition en VEFA de **28 logements individuels dénommée « Villa Ilona II » situés quartier Fontaite à Monteux**.

Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM à Forme Anonyme et Capital Variable Grand Delta Habitat une garantie pour l'emprunt nécessaire au projet d'acquisition-amélioration de **20 logements collectifs résidence dénommée « Les Arcoules » situés 154 avenue des Arcoules à Cavaillon**.

Le Département de Vaucluse a décidé d'accorder à l'OPH Mistral Habitat une garantie pour l'emprunt nécessaire à l'opération de réhabilitation lourde – restructuration de **98 logements collectifs sociaux dans la résidence dénommée « Dr Ayme 2 » Bâtiments B & H situés rue Simone Signoret à Cavaillon**.